CAP EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien

GEPP & Handicap

Anticiper les compétences, favoriser l'inclusion, sécuriser les parcours professionnels



Employeurs : faites de la gestion des compétences un levier pour l'emploi des personnes en situation de handicap !

La Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) permet à l'entreprise d'anticiper l'évolution de ses métiers, de ses effectifs et des compétences nécessaires, tout en accompagnant les parcours professionnels de ses salariés.
Intégrer le handicap dans cette démarche, c'est agir concrètement pour une entreprise plus inclusive et durable.

Pourquoi intégrer le handicap dans votre GEPP .

- **Favoriser le recrutement** : élargir vos viviers de candidats et valoriser les compétences de chacun.
- **Maintenir dans l'emploi** : anticiper les situations d'inaptitude, prévenir les ruptures professionnelles et adapter les postes de travail.
- **Développer les compétences** : faciliter l'accès à la formation, à la reconversion et à l'évolution professionnelle.
- **Anticiper les besoins** : identifier les métiers accessibles, les compétences recherchées et les évolutions des postes.
- **Renforcer l'inclusion** : sensibiliser les équipes et promouvoir l'égalité des chances.

Vous avez :

- Identifié des métiers en évolution et/ou des compétences clés.
- Repéré des situations de travail susceptibles de nécessiter des adaptations.
- Analysé les besoins en recrutement, en formation et en maintien dans l'emploi.

CAP EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien

Nous vous accompagnons dans :

L'anticipation et l'adaptation

- Adapter les postes, les outils et l'organisation du travail aux besoins individuels.
- Prévoir des parcours de formation et de reconversion.
- Accompagner les mobilités professionnelles et les transitions de carrière.

La mobilisation des bons interlocuteurs

- Le service de prévention et de santé au travail.
- Les organismes de formation
- Les financeurs adaptés

Quels bénéfices pour votre entreprise ?

✓ Des compétences mieux anticipées et valorisées.
✓ Des parcours professionnels plus sécurisés.
✓ Une meilleure prévention des ruptures de contrat et de la désinsertion professionnelle.
✓ Une politique RH plus inclusive et responsable.
✓ Une contribution à l'emploi et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Des solutions existent pour vous aider à recruter, former, prévenir les risques de désinsertion professionnelle et la fuite des compétences.

N'attendez pas qu'une difficulté survienne : intégrez le handicap dès aujourd'hui dans votre stratégie GEPP !

Contactez notre service Entreprise :

Jean-Max GRONDIN - 06.73.67.05.46
jean-max.grondin@capemploi61.com

Virginie TOUCHELAY - 06.37.32.90.09
virginie.touchelay@capemploi61.com

Benoit DAVOUST - 06.70.62.05.99
benoit.davoust@capemploi61.com

ACTEURS DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI PILOTÉ PAR

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION
agefiph
fiphfp
France Travail

CAP EMPLOI MEMBRE DU RÉSEAU CHEOPS

Cheops
Le réseau CAP EMPLOI